



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat  
Département des Examens et Concours**

**Bureau des examens post-bac  
DEC 2.2**

Lille, le 18 janvier 2022

Affaire suivie par :

Cécile MIGNON  
Tél : 03 28 37 16 10  
Mél : [cecile.mignon@ac-lille.fr](mailto:cecile.mignon@ac-lille.fr)

La rectrice de région académique,  
Rectrice de l'académie de Lille,  
Chancelière des universités

Sophie BOYS  
IA-IPR Sciences Médico-sociales et  
Biotechnologies Santé Environnement  
[Sophie.boys@ac-lille.fr](mailto:Sophie.boys@ac-lille.fr)

144 rue de Bavay  
BP 709  
59033 Lille cedex

à  
Mesdames et Messieurs les recteurs  
d'académie

Monsieur le directeur du SIEC

Monsieur le directeur du CNED

**Objet : Circulaire nationale d'organisation du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) - session 2022**

**« DIÉTÉTIQUE »**

**Références :**

- Code de l'éducation article D643-1 à D643-35 portant règlement général du brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 5 mars 2019 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Diététique ».

J'ai l'honneur de vous informer que l'académie de LILLE est chargée de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur « **Diététique** » pour la session **2022**.

Vous trouverez ci-après, sous forme de fiches, les informations utiles à l'organisation des épreuves, et sous forme d'annexes les documents supports utiles à l'évaluation du candidat.



  
Valérie CABUIL